



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N°33 - 2023

Nombre de membres
en exercice 12
Nombre de membres
présents 09
Nombre de membres
votants 11

Pour 11
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation : 08/09/2023

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 013-211300090-20230922-332023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de septembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Franck SANTOS Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Bernard JEAN, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Jean COYE, Sabine BOUICHET, Noël THOMAS, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH donne procuration à Michel GOURLIA et Mme Mélanie HENARD donne pouvoir à Mme Maryvonne GASCON

Excusé Absent : Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

- Objet : Révision du Tarif du ramassage scolaire communal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 01 juin 2023 le conseil municipal avait décidé de rendre le ramassage scolaire municipal payant et de fixer les tarifs suivants à :

Tarifs
2 € 50 par jour par enfant
10 € 00 par semaine par enfant
40 € 00 par mois par enfant

Après réflexion et afin de rendre ce service plus accessible, Monsieur Le Maire propose de modifier la grille tarifaire et d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous :

Tarifs	Tarifs
1 € 20 par jour par enfant	1 € 80 par jour pour 2 enfants
4 € 80 par semaine par enfant	7 € 20 par semaine pour 2 enfants
20 € 00 par mois par enfant	30 € 00 par mois pour 2 enfants
50 € 00 par trimestre par enfant	80 € 00 par trimestre pour 2 enfants

Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs du ramassage scolaire tels que cités ci-dessous :

Tarifs	Tarifs
1 € 20 par jour par enfant	1 € 80 par jour pour 2 enfants
4 € 80 par semaine par enfant	7 € 20 par semaine pour 2 enfants
20 € 00 par mois par enfant	30 € 00 par mois pour 2 enfants
50 € 00 par trimestre par enfant	80 € 00 par trimestre pour 2 enfants

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

La Barben, le 22 septembre 2023

Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

Bernard JEAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS